



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 4588

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le contenu des programmes d'histoire au collège. La connaissance de l'histoire est l'un des éléments essentiels de la formation des futurs citoyens que sont les collégiens. Le sentiment d'appartenance à une communauté nationale se fonde en effet sur des habitudes de vivre ensemble, mais aussi sur une connaissance de l'identité des origines et des cultures existant dans le monde. À ce titre, la connaissance des civilisations antiques est déterminante et permet d'appréhender le monde contemporain dans une perspective plus riche. Ainsi, la connaissance des civilisations de la Méditerranée est aujourd'hui indispensable à la formation des collégiens. Or des parents d'élèves regrettent un rétrécissement du champ de l'enseignement des civilisations antiques. Aussi, il lui demande de lui préciser le contenu des programmes d'histoire au collège.

Texte de la réponse

Au collège, les programmes d'enseignement de l'histoire organisent un parcours qui conduit de l'Antiquité jusqu'à nos jours et ne peut, par définition, être exhaustif. Des choix sont nécessaires qui, en répondant au principe de cohérence, doivent tenir compte des apports de l'historiographie récente et de l'évolution des attentes sociales et institutionnelles. Il s'agit en effet, à ce niveau du cursus scolaire, de favoriser l'acquisition de connaissances et de capacités propres à la constitution d'une culture humaniste et à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, dans la continuité du travail accompli à l'école primaire. Le nouveau programme d'enseignement de l'histoire au collège progressivement mis en oeuvre depuis la rentrée scolaire 2009 s'applique à tous les niveaux dans le cadre d'une grille horaire inchangée depuis la rentrée scolaire de 1997. Il garde la traditionnelle répartition chronologique qui fait étudier les périodes les plus anciennes et les plus longues en classe de sixième, sous le titre général : « Des mondes anciens au début du Moyen Âge ». A ce niveau, après un premier contact avec une civilisation de l'Antiquité qui aura permis d'éclairer l'émergence de formes culturelles aussi importantes que l'État et l'écriture à travers l'exemple, au choix, des cités-États de Mésopotamie ou de l'Égypte antique, les élèves découvrent la Grèce et Rome sans la connaissance desquelles l'on ne saurait être préparé à partager une culture européenne. Cette étude porte aussi bien sur la culture et les croyances que sur l'organisation politique et sociale, et représente la moitié du temps annuel de l'enseignement de l'histoire. Resituées dans leur contexte géographique et historique, l'émergence du judaïsme et celle du christianisme sont ensuite mises en perspective, tandis que la présentation des empires chrétiens de l'Orient byzantin et de l'Occident carolingien fait, enfin, le lien entre l'Antiquité tardive et le Moyen Âge. A ce niveau d'enseignement comme aux autres niveaux, le programme offre de multiples pistes pour un travail fédérateur autour des thématiques étudiées en histoire des arts. L'avis favorable rendu sur l'ensemble des programmes d'histoire-géographie-éducation civique du collège par le Conseil supérieur de l'éducation lors de la séance du 3 juillet 2008 traduit sans aucun doute la qualité du travail de réécriture effectué par le groupe d'experts pour tous les niveaux du collège, et celui de la classe de sixième en particulier.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4588

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5089

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7884